

Devoir de s'exprimer – élections européennes

Les élections européennes se tiendront le 9 juin 2024 et permettront d'élire les 81 eurodéputés représentant la France au Parlement européen. C'est le moment de vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales !

Voter est un devoir citoyen. Les élections européennes permettent de choisir les représentants qui prendront des décisions dans des domaines essentiels, tels que le changement climatique, l'économie, l'agriculture ou encore les droits de l'homme. En votant, on peut influencer la direction de l'Union européenne et ainsi faire entendre sa voix.

Le premier réflexe pour vérifier sa situation est de téléphoner à la mairie ou de consulter le site "service-public.fr". Pour s'inscrire sur les listes électorales, il vous suffit de prendre rendez-vous auprès du service état-civil. Vous devrez présenter une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou Passeport) ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à vos nom et prénom. Il vous est possible de faire votre demande d'inscription en ligne sur le site service-public.fr. Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office sur la liste électorale après avoir fait leur recensement militaire. Si un électeur inscrit sur la liste de Chilly-Mazarin a changé d'adresse ou d'état civil, un formulaire de demande de modification de situation est disponible sur le site de la ville, dans l'onglet "état civil". Pour voter lors des élections européennes, vous devez faire cette démarche en ligne **au plus tard le 1^{er} mai 2024**. En présentiel ou par courrier au plus tard le 3 mai.

Contact

Place du 8 mai 1945

91380 Chilly-Mazarin

Tél : [01 69 10 37 00](tel:0169103700)

[Formulaire de contact](#)

En savoir +

service-public.fr